



Je suis la future maman d'un enfant de père étranger

Par **muriel**, le **26/08/2010** à **15:20**

Bonjour,
mon ami est marocain, il est rentré illégalement sur le territoire français il y a quelques années, suite à des bêtises il a été incarcéré et à la fin de cette période il a été expulsé et a une interdiction de territoire de 5 ans; je me trouve enceinte de ce dernier et désire savoir si sa future paternité levera cette interdiction ou s'il faudra attendre ces 5 ans pour qu'il vive avec nous. de plus je voudrai avoir des info sur les démarches à faire pour qu'on se retrouve, merci

Par **chris_idv**, le **26/08/2010** à **17:08**

Bonjour,

L'interdiction de territoire n'est pas suspendue au motif que l'on devient parent d'un enfant Français: il vous faudra attendre 5 ans si vous souhaitez que votre le père de votre futur enfant puisse venir en France.

Cordialement,